



LE LOISIR EN MILIEU FORESTIER

**Mémoire présenté par le
Conseil québécois du loisir**

**À monsieur Claude Bécharde,
ministre des Ressources naturelles et de la Faune**

**Dans le cadre de la consultation publique sur le Livre vert
*La forêt, pour construire le Québec de demain***

Mars 2008

L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DU LOISIR EN MILIEU FORESTIER, C'EST :

- **3 milliards de dollars de dépenses effectuées par les adeptes d'activités récréatives liées à la faune et à la nature,**
- **32 100 emplois équivalents temps plein créés où maintenus grâce à ces activités,**
- **818 millions de dollars versés en salaires pour ces emplois,**
- **1,5 milliard de dollars en valeur ajoutée dans l'économie québécoise,**

c'est aussi 3,4 millions de Québécois qui pratiquent au moins une activité récréative liée à la faune et à la nature au Québec.

Source : Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « La faune et la nature en chiffres », site Internet : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/nature-chiffres.jsp> (consulté en mars 2008)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION..... | 1 |
| Loisir, récréotourisme et milieu forestier | 1 |
| | |
| PREMIÈRE PARTIE | 3 |
| Le Conseil québécois du loisir | 3 |
| Les organismes nationaux de loisir | 3 |
| Les membres nationaux du Conseil québécois du loisir (CQL)..... | 4 |
| | |
| DEUXIÈME PARTIE..... | 6 |
| 2.1 Commentaires préalables | 6 |
| A. <i>Des objectifs et des orientations conformistes</i> | 6 |
| B. <i>La forêt : un bien commun</i> | 8 |
| C. <i>Vision globale, gestion locale</i> | 10 |
| D. <i>Vers de multiples usages compatibles</i> | 12 |
| E. <i>L'Éducation relative au milieu forestier... la grande oubliée</i> | 14 |
| 2.2 En réponse aux questions du débat | 14 |
| 2.3 Tableau des recommandations | 19 |
| | |
| RÉFÉRENCES | 21 |

INTRODUCTION

Loisir, récréotourisme et milieu forestier

Très sensibles à la valeur et à la richesse du milieu forestier, les organismes du réseau fédéré du loisir, par l'intermédiaire du Conseil québécois du loisir, soumettent ce mémoire visant à relever certaines dimensions que nous considérons importantes dans les consultations en cours pour la révision du régime forestier.

Déjà en 1998, nous vous indiquions que les organismes de loisir, dû à leur implication dans la mise en valeur et la préservation, la prise en charge d'activités et de services de loisir en lien avec le milieu forestier, étaient des intervenants significatifs dans les consultations sur l'exploitation du milieu forestier. Ils regroupent, de plus, des milliers d'utilisateurs de ces espaces naturels dont une vaste partie est de propriété publique.

Présents sur l'ensemble du territoire, au niveau local, au niveau régional et regroupés en un réseau provincial, les organismes de loisir pratiquent, à diverses échelles, des activités en territoire forestier. Certains s'activent dans des activités de **plein air**. D'autres exercent des activités à caractère **scientifique** à travers divers dossiers environnementaux et écologiques tandis que d'autres utilisent et mettent en valeur ce territoire à des fins **récréotouristiques**. Que dire également des organismes qui, depuis des décennies, traduisent leur implication dans le milieu naturel en préservant et en faisant oeuvre d'**éducation** à l'environnement sur tout le territoire québécois.

Ajoutons que les organismes de loisir sont reconnus et soutenus dans leurs actions par l'État qui consent des ressources humaines, matérielles et financières au développement de ces différentes richesses que nous retrouvons sur le territoire. Ne serait-il pas opportun de considérer avec intérêt ce que la main gauche fait sans l'altérer avec la main droite par souci de cohérence?

Par ce document, nous représentons des organismes de citoyens, des regroupements de gens impliqués, intéressés et passionnés pour leurs activités de loisir. Il n'est donc pas prétentieux de dire que nous exprimons le point de vue de milliers de citoyens. Des citoyens qui ont droit de jouir de l'espace naturel forestier public mais qui, depuis longtemps déjà, sont confrontés, dans leur pratique, à différents problèmes : conflits d'usage (notamment dans le Québec méridional, incluant les régions comme l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ainsi que la Côte-Nord); rétrécissement du territoire de jeu; disparition d'infrastructures de loisir à cause des coupes forestières; impact négatif sur le paysage, etc.

Compte tenu de cet état de fait, nous ne pouvons que féliciter le ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'entreprendre une démarche de réforme du régime forestier. Sa volonté politique de développer le territoire forestier dans une logique de développement durable et intégré ne peut que réjouir les organismes de loisir qui, depuis toujours, défendent ce principe.

Ce qui nous désole, par contre, c'est qu'il ressort clairement du Livre vert que cette volonté est guidée et fortement influencée par la crise que vit actuellement l'industrie

forestière. Un contexte peu propice à l'adoption de solutions à long terme à moins d'une unanimité autour de la profondeur de la crise, ce qui semble heureusement le cas pour nos forêts.

Soyez assuré que le milieu du loisir est sensible aux difficultés dont fait face l'industrie forestière, mais il considère que les enjeux entourant la forêt sont beaucoup plus larges et touchent l'ensemble des utilisateurs, incluant les adeptes du loisir. Soulignons que c'est en grande partie à cause de la façon dont la forêt a été exploitée jusqu'à maintenant par l'industrie forestière que nous en sommes rendus là. Il est donc impératif de remettre en question cette façon de faire et de regarder la forêt autrement qu'à travers son potentiel industriel, ce qui malheureusement ne transparaît pas dans le Livre vert.

Néanmoins, le Livre vert, dans son ensemble, nous apparaît empreint d'optimisme en faisant appel à la conciliation volontaire de tous les utilisateurs devenus des partenaires. Le défi est, par contre, de taille pour concilier les intérêts de tous. Les commentaires, recommandations et pistes de solutions proposés dans ce mémoire, tout en respectant les valeurs défendues par le monde du loisir et en exprimant le point de vue des utilisateurs de la forêt à des fins de loisir, s'inscrivent dans cette volonté.

PREMIÈRE PARTIE

Le Conseil québécois du loisir

Le Conseil québécois du loisir (CQL) représente les organismes nationaux de loisir, regroupe et appuie la concertation des intervenants du loisir. Il défend le droit au temps libre et aux loisirs pour tous et en favorise l'accessibilité. Son action et celle de ses membres en loisir contribuent au développement social, culturel et économique du Québec.

Le Conseil québécois du loisir est une confédération de réseaux constituée de 46 organismes nationaux de loisir et de leurs membres individuels et collectifs, expression de l'engagement de milliers de bénévoles. Les unités régionales de loisir et de sport ainsi que des organismes locaux et régionaux affinitaires sont également membres du Conseil.

Le Conseil soutient la concertation dans les domaines culturel, de plein air, scientifique, socio-éducatif et touristique ainsi qu'en matière d'économie sociale, d'action communautaire autonome, de bénévolat et de vie associative. Il est également responsable d'activités majeures dont le Forum québécois du loisir, le Congrès mondial du loisir Québec 2008 et le Réseau québécois de ressources en formation.

Les organismes nationaux de loisir

Les organismes nationaux de loisir (ONL) sont des partenaires reconnus par l'État québécois dans la réalisation de leur mission. Ces organismes répondent aux besoins de leurs membres mais leurs actions bénéficient également à l'ensemble de la population québécoise.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport reconnaît aux organismes nationaux de loisir, dans le cadre de ses programmes, diverses expertises dont la régie, le développement et la promotion d'une pratique de qualité et sécuritaire, la formation et le perfectionnement, l'expérimentation, l'innovation et la recherche ainsi que la pérennisation et le développement des infrastructures collectives. Cette reconnaissance a pour objectifs de reconnaître leur contribution au sein de la société québécoise, de promouvoir l'engagement citoyen en loisir et de contribuer au maintien et au développement de ressources collectives accessibles, diversifiées et de qualité.

Chacun des organismes nationaux de loisir constitue une communauté ayant un fonctionnement autonome. Ce sont des regroupements d'adeptes et de sympathisants, des organismes d'action communautaire et d'économie sociale qui se donnent des moyens de mieux pratiquer leur activité, entre autres par la formation, la promotion, l'aménagement et la préservation des sites.

L'histoire des organismes nationaux de loisir s'étend maintenant sur plusieurs décennies, ce qui les place parmi les pionniers du loisir au Québec. Dans le but de

renforcer leur mission, ces organismes de la société civile développent des activités qui conjuguent à la fois les dimensions économiques et sociales. Ils constituent des vitrines de mise en pratique des principes communautaires. Des études démontrent que leurs interventions contribuent à la popularité croissante du loisir et génèrent d'importantes retombées économiques auprès de l'industrie tant au niveau de la vente d'équipements que de la commercialisation de forfaits, de l'accroissement d'activités des producteurs que de l'augmentation générale de l'achalandage touristique dans les différentes régions.

Les actions des organismes nationaux de loisir ont aussi, au fil des ans, de façon discrète mais constante, développé un goût du Québec auprès des citoyens et encouragé ceux-ci à s'approprier leurs richesses d'espaces naturels. Elles ont éduqué leurs membres au respect de l'environnement, ce qui était du développement durable avant l'heure. Elles ont ainsi contribué, en soutenant la pratique d'activités de plein air, à créer un remarquable patrimoine récréatif et naturel.

Les membres nationaux du Conseil québécois du loisir (CQL)

Alliance des chorales du Québec
Association des camps du Québec *
Association des cinémas parallèles du Québec
Association des jeunes ruraux du Québec *
Association québécoise des loisirs folkloriques
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
Association québécoise pour le tourisme équestre et l'équitation de loisir (Québec à cheval) *
Cercles des jeunes naturalistes *
Conseil de développement du loisir scientifique
Créations etc...
Environnement JEUnesse *
Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) Mouvement des aînés du Québec
Fédération des agriculteurs du Québec
Fédération des associations musicales du Québec
Fédération des astronomes amateurs du Québec
Fédération des familles-souches du Québec
Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec
Fédération des sociétés d'histoire du Québec
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec *
Fédération québécoise de camping et de caravaning *
Fédération québécoise de la marche *
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade *
Fédération québécoise de philatélie
Fédération québécoise des activités subaquatiques *
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
Fédération québécoise des échecs
Fédération québécoise des jeux récréatifs
Fédération québécoise des sociétés de généalogie

Fédération québécoise du canot et du kayak *
Fédération québécoise du loisir en institution
Fédération québécoise du loisir littéraire
Fédération québécoise du scoutisme / Association des Scouts du Canada *
Fédération québécoise du théâtre amateur
Festivals et événements Québec
Jeunesse ouvrière chrétienne nationale
Kéroul, Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte
Les Clubs 4-H du Québec inc. *
Mouvement québécois des vacances familiales *
Oxy-Jeunes
Radio amateur du Québec
Regroupement Québécoiseaux *
Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec – RIASQ
Société québécoise de spéléologie *
Tourisme jeunesse
Vélo Québec association
Vieux Limoilou en fête

*** Organismes ayant des préoccupations plus particulières relativement à l'utilisation du milieu naturel et forestier.**

DEUXIÈME PARTIE

Dans son document de consultation, le ministère propose différentes questions afin de guider la réflexion des groupes déposant un mémoire. Le Conseil québécois du loisir et ses membres se sentent peu interpellés par ces questions, lesquelles touchent davantage l'industrie forestière. Nous avons, néanmoins, tenté de situer le point de vue du milieu du loisir à l'intérieur de ces guides. Toutefois, nous croyons qu'il manque des dimensions importantes dans le Livre vert pour assurer un développement durable et intégré de la forêt au Québec. C'est pourquoi nous présenterons en première partie des commentaires généraux pour situer certaines de nos positions face au Livre vert. Suivront ensuite nos réponses aux questions.

2.1 Commentaires préalables

A. Des objectifs et des orientations conformistes

Nous félicitons les intentions du ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'encourager un développement durable et intégré de la forêt. Les intentions sont louables mais, en pratique, les objectifs et les orientations sont, à notre avis, trop près du mode traditionnel de pensée de la gestion de la forêt. Nous constatons que le ministère n'a d'yeux que pour la valorisation économique de la forêt et néglige sa valorisation écologique, sociale, culturelle et esthétique. La forêt est banalisée à travers un rôle de « forêt-usine » et/ou « d'arbre-ressource ». Dans un tel contexte, la forêt n'a d'intérêt que pour l'industrie forestière. D'ailleurs, malgré quelques lignes qui rappellent que la forêt est un lieu à multiples usages, l'industrie forestière loge au premier rang du Livre vert : on parle d'une culture du bois, d'augmentation du rendement ligneux, d'approvisionnement stable de matière ligneuse, de marché concurrentiel des bois, de création d'un fonds d'investissement sylvicole et de développement de filière bois. Les seuls endroits dans le document où le loisir est cité et interpellé sont ceux touchant la concertation et l'harmonisation des usages via un zonage du territoire forestier en 3 aires et via une décentralisation de la gestion des forêts aux acteurs régionaux, soit les orientations 1 et 3. Et face à ses deux orientations, le monde du loisir a des réserves quant à la proposition du ministère, des réserves qui seront traitées ailleurs dans le document.

**Éviter la banalisation
et l'industrialisation
de la forêt**

Mais encore, à la lecture du document, le monde du loisir ne s'est pas que senti oublié, il s'est aussi vu comme un ennemi de la matière ligneuse, voire un empêcheur de développement.

« Le fait est que la multiplicité et la diversité des utilisateurs en forêt engendrent d'importantes pressions sur les disponibilités de matière ligneuse, soit en réduisant les superficies disponibles pour la sylviculture et la récolte, soit en introduisant des contraintes à la production ligneuse. C'est ainsi que le Québec se trouve aujourd'hui en déficit de marges de manœuvre pour satisfaire l'ensemble de ses besoins et, en même temps, permettre l'introduction de nouveaux projets de développement. »

(Gouv. du Québec, Livre vert, La forêt, pour construire le Québec de demain, p. 22)

Pourtant cette citation est inscrite sous le deuxième objectif du Livre vert, celui de *Bâtir le patrimoine forestier du Québec, dans un contexte de gestion intégrée des ressources et de développement durable*. À nos yeux, une gestion intégrée prend en compte l'ensemble des questions ou problèmes (économique, social et environnemental) d'un projet et réunit des acteurs aux intérêts divergents. Ce qui est loin du sens profond de cet extrait du Livre vert, voire de l'ensemble du document. En agissant de la sorte, le ministère donne l'impression de se fier de **3,4 millions de Québécois** (soit près de 1 québécois sur 2) qui pratiquent au moins une activité récréative liée à la faune et à la nature au Québec et de répudier :

• **l'importance économique du loisir :**

- 3 milliards de dollars de dépenses effectuées par les adeptes d'activités récréatives liées à la faune et à la nature;
- 32 100 emplois équivalents temps plein créés ou maintenus grâce aux activités récréatives liées à la faune et à la nature;
- 818 millions de dollars versés en salaires pour ces emplois;
- 1,5 milliard de dollars en valeur ajoutée dans l'économie du Québec¹.

Envisager une réforme du régime forestier qui soit plus globale et intégrée

• **le potentiel de diversification des activités de loisir** en milieu forestier (dû notamment aux nouvelles sensibilités face à l'environnement) :

- observation des animaux
- ornithologie
- photographie animalière

• **le potentiel de croissance du loisir :** Pour ne citer que quelques exemples :

- La Fédération québécoise de la marche a enregistré entre 2002 et 2007 une augmentation de plus de 30 % du nombre de kilomètres de sentiers, et une croissance de 47 % de son membership entre 2000 et 2005²;
- À la lumière des Guides des parcours canotables au Québec, édités par la Fédération québécoise du canot et du kayak, le nombre de kilomètres des parcours a cru de 54 % entre 1982 et 2000³;
- La Fédération québécoise de camping et de caravaning enregistre une progression croissante de son membership d'environ 15 % par année depuis 1997⁴;
- En 20 ans, le nombre de clubs équestres au Québec a augmenté de plus de 500 %⁵;
- Une croissance annuelle de 15 % du nombre d'adeptes de l'observation de la faune est prévue aux États-Unis au cours des prochaines années⁶.

Reconnaître le loisir en plein air comme un enjeu de développement des communautés

¹ Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « La faune et la nature en chiffres », <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/nature-chiffres.jsp> (consulté en mars 2008)

² Fédération québécoise de la marche, document interne et Répertoire des lieux de marche au Québec, 4^e édition (2002) et 6^e édition (2007)

³ Fédération québécoise du canot et du kayak, document interne et Guides des parcours canotables au Québec, éditions de 1982 et de 2000

⁴ Site Internet de la Fédération québécoise de camping et de caravaning, <http://www.fqcc.ca/camping-en-chiffre.php> (consulté en mars 2008)

⁵ Québec à cheval, document interne

⁶ Chevrier, François G., Le tourisme et l'observation de la faune, <http://veilletourisme.ca/2006/12/03/le-tourisme-et-lobservaion-de-la-faune/> (consulté en mars 2008)

On soupçonne également le mode traditionnel de pensée de la gestion de la forêt, à travers la propension du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, de parler d'aménagement du territoire forestier plutôt que de développement du territoire forestier. « *La démarche de développement territorial se démarque ainsi de l'aménagement du territoire qui constitue avant tout un acte technique de gestion de l'utilisation effective du territoire; tandis que le développement territorial fait référence à une conception de projet de territoire construit par les acteurs.* »⁷ Pour le monde du loisir, cette nuance est importante car l'aménagement du territoire forestier, qui ne sous-tend pas nécessairement une exigence prospective, ne permet pas de garantir un développement et surtout une pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir en plein air.

Favoriser une approche de « développement » du milieu forestier d'aménagement

B. La forêt : un bien commun

Nous constatons qu'en aucun temps dans le Livre vert, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune reconnaît officiellement la forêt et le territoire public comme un **bien commun**. On entend par bien commun qu'une ressource [dans notre cas, la forêt et le territoire public] est certes indispensable à certaines activités économiques, mais est aussi un facteur de qualité de vie, nécessitant ainsi d'être sauvegardée pour le bien-être des populations. Ce manquement du ministère n'est pas surprenant compte tenu de sa propension à ne voir que la valeur économique de la forêt. Mais le monde du loisir, quant à lui, adhère entièrement et défend cette vision de la « forêt comme bien commun ».

Reconnaître que la forêt est un bien qui appartient à la collectivité québécoise et soutenir cette vision auprès des Québécois

Ainsi, en plus d'une valeur économique, le monde du loisir concède au « bien commun » d'autres valeurs : sociale, éducative, écologique, historique, esthétique. D'abord, la forêt, c'est un terrain de jeu avec :

- plus de 8 900 km de réseaux pédestres;
- près de 4 500 km de sentiers de raquette;
- environ 3 000 km de sentiers équestres;
- près de 6 300 km de pistes de ski de fond;
- 7 000 km de voies cyclables et environ 2 300 km de sentiers de vélo de montagne;
- environ 40 000 km de parcours canotables;
- plus de 70 sites de plongée, 500 sites de spéléologie,
- 70 sites d'escalade de rocher et 210 d'escalade de glace.⁸

C'est aussi une faune et une flore diversifiées qui favorisent notamment des activités éducatives (ornithologie, observation de la faune). La destruction de la forêt, voire de ces milieux de vie, en plus d'être écologiquement inacceptable, menace les activités de loisir en plein air qui y sont associées.

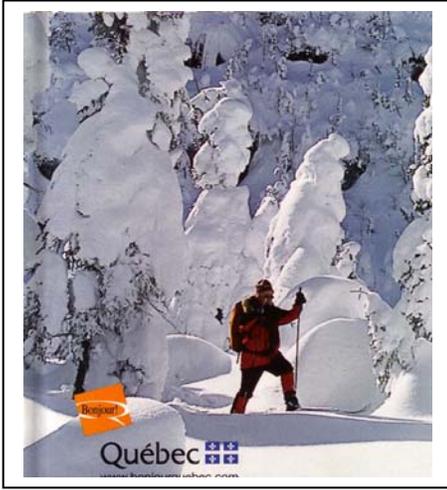
• Assurer des mesures de protection de l'environnement et des paysages

• Faire de la protection et la mise en valeur des paysages un objet de concertation

⁷ CQL, Portrait – Résumé exécutif-01-08

⁸ CQL, Le loisir de plein air au Québec : Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratiques, Résumé, 2008

La forêt québécoise, c'est aussi des paysages. D'ailleurs, les magazines de plein air, les dépliants promotionnels de Tourisme Québec destinés à la clientèle étrangère et les guides touristiques édités par les associations touristiques régionales mettent à



l'avant-scène, par des photos idylliques du Québec, des paysages grandioses ou spectaculaires d'une nature sauvage immense presque sans fin. Ils usent abondamment de ces panoramas pour vendre le Québec : le chalet de bois isolé sur le bord d'un lac dans une forêt aux couleurs d'automne, un sentier de raquette parmi d'énormes « fantômes blancs ». « *En fait, Tourisme Québec mentionne qu'un des principaux facteurs qui déterminent la capacité d'une destination à attirer des visiteurs est la qualité de l'environnement naturel et des paysages.* »⁹ Il est donc impératif de protéger cette richesse paysagère.

La citation suivante, tirée d'un dépliant promotionnel de Tourisme Québec, montre l'importance accordée à la nature, voire la forêt, comme richesse du Québec. Elle se lit comme un hymne à la nature du Québec. Une nature qui fait la fierté des Québécois.

« Le Québec offre aux aventuriers ses grands espaces, ses hauts plateaux, ses forêts sans fin, sa toundra... »

Aux amoureux de la nature, il réserve l'intimité de ses sous-bois, ses cascades sauvages, ses montagnes vieilles comme le monde...

La migration des oies des neiges, un cerf surpris dans la clairière, la prodigieuse remontée des saumons de l'Atlantique...

La nature dans toute sa splendeur et à portée de vue! »

Au même titre que l'eau, l'air et la terre, la forêt et le territoire public méritent d'être reconnus comme « patrimoine collectif ». Et tout comme l'eau, cette reconnaissance doit impliquer que :

*« tous les membres de la collectivité ont le droit d'avoir accès à la ressource et d'en faire un usage conforme à sa nature;
l'État québécois a la responsabilité de mettre en place le cadre juridique nécessaire pour préserver la qualité et la quantité de l'eau, en tenant compte de l'intérêt général et des finalités du développement durable »*
(Gouv. du Québec, 2002, L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau, p. 9)

Effectivement, l'État québécois a la responsabilité de préserver la qualité et la quantité de la forêt pour assurer la pérennisation de ses richesses sociales, esthétiques, écologiques et éducatives. La forêt est une ressource essentielle au mieux-être environnemental, économique et social du Québec. Il est de notre devoir de conserver pour les générations futures des emplacements de loisir en forêt tout aussi adéquats et

⁹ Kneeshaw et Gautier, 2006, « Accessibilité forestière accrue. Panacée ou boîte de Pandore? », in *Téoros*, vol. 25, no. 3, p. 37

fonctionnels, efficaces et intéressants que ceux auxquels nous avons accès aujourd'hui.

C'est cette vision que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune doit soutenir. Plutôt que de développer chez les Québécois une « culture du bois », il doit encourager les Québécois à identifier la forêt comme patrimoine collectif.

C. Vision globale, gestion locale

Dans le document de consultation, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune propose une décentralisation des responsabilités en confiant aux acteurs régionaux une prise sur leur développement forestier. Nous acquiesçons à cette volonté du ministère parce que nous avons la conviction que le développement durable résulte de la capacité de multiples acteurs d'un territoire à se coordonner, à définir ensemble les orientations à poursuivre et à mettre en œuvre les moyens pour les atteindre. Mais certaines modalités de la gouvernance proposée dans le Livre vert nous préoccupent :

1. À notre avis, en transférant aux régions la gestion du développement forestier, c'est de reconnaître celles-ci comme les fiduciaires d'un bien collectif, à la place de l'État. Qu'en est-il alors de l'imputabilité de ces régions? Quelles responsabilités auront-elles par rapport à l'usage qu'elles feront de cette « propriété »? Quelles seront leurs responsabilités face aux impacts générés par leurs choix? Aucune mention n'est faite à ces sujets dans le document de consultation. La Politique devrait être claire : à la responsabilité locale incombe une responsabilité collective. Selon nous, il revient à l'État d'être porteur de la vision collective et non simplement « gardien de l'intérêt public en matière de gestion des forêts publiques ¹⁰». Effectivement, dans un contexte de patrimoine collectif, la préservation, qualitative et quantitative, est la responsabilité de l'État. Nous demandons donc au ministère d'assumer ce leadership en posant des balises claires et incontournables en matière de développement durable de la forêt, des mécanismes pour réglementer et concilier les usages conflictuels et des mécanismes pour s'assurer que les paramètres nationaux soient respectés par tous. Et la Loi doit contenir des dispositions précises (balises claires) pour assurer la préservation des différents lieux et infrastructures de loisir en milieu forestier.

Privilégier un État porteur d'une vision collective de la forêt et du territoire public avec des balises claires, et des mécanismes de contrôle, notamment pour la préservation des lieux et infrastructures de loisir

2. Vers quelle(s) instance(s) régionale(s) l'État québécois prévoit-il transférer ses responsabilités? Nous savons que la tendance actuelle du gouvernement est de décentraliser vers les Conférences régionales des élus (CRÉ), lesquelles ne laissent pas toujours de place à la société civile. Dans un contexte de développement durable, nous sommes d'avis que c'est à l'ensemble de la société régionale de prendre en charge la gestion de leur territoire forestier. Le gouvernement doit donc insister et s'assurer que l'ensemble des acteurs (ou parties prenantes) d'une région soit assis à la « table » et participe aux décisions.

Insister sur la mobilisation et la présence d'une multitude d'acteurs dans la gouvernance locale de la forêt

¹⁰ Gouv. du Québec, document de consultation « La forêt, pour construire le Québec de demain », p.32

3. Avec cette régionalisation, apparaît un risque potentiel d'inégalité d'une région à l'autre dans la défense et l'accès à la forêt pour des activités de loisir. En décentralisant la gestion vers les acteurs locaux et régionaux, « *concertés et partenaires* », le monde du loisir risque de ne pas pouvoir se faire entendre, voire même d'être exclu des tables de décision et ce, pour trois raisons. Premièrement, parce que plus de 55 % des adeptes de loisir proviennent de l'extérieur de leur lieu de pratique, à savoir d'une autre localité¹¹. Ils ne seront donc pas interpellés par ces tables. Deuxièmement, les réseaux locaux de loisir, gérés pour la plupart par des bénévoles, ne sont pas nécessairement outillés pour défendre leurs points de vue face aux « leaders » de l'industrie forestière. Troisièmement, les fédérations nationales de loisir, plus habiles à défendre les intérêts du loisir, ne pourront être présentes, par manque de ressources humaines et financières, à tous les mécanismes de concertation. Cette absence est inquiétante considérant que ces fédérations jouissent d'une expertise officiellement reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans la régie, le développement et la promotion d'une pratique de qualité et sécuritaire, la formation et le perfectionnement, l'expérimentation, l'innovation et la recherche ainsi que la pérennisation et le développement des infrastructures collectives. Alors, comment les fédérations nationales de loisir pourront-elles se faire entendre par les régions? Si le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Claude Béchar, veut réellement créer de nouveaux lieux de partage entre les différents acteurs, nous recommandons à celui-ci d'adopter d'autres mécanismes de concertation et de coordination du développement du loisir en milieu forestier. À cet égard, nous proposons que le ministère :

- Privilégie la mise en place de consultations publiques dans l'établissement des orientations, politiques et programmes d'aménagement des ressources forestières, notamment sur la question des conflits d'usage, afin que les adeptes de loisir puissent se faire entendre;
- Soutienne le milieu associatif du loisir dans l'exercice de représentation et de participation citoyennes au processus décisionnel dans la planification territoriale et le développement de la forêt aux plans régional et local;
- Encourage la participation des usagers en loisir de plein air au développement de leur territoire;
- Encourage une concertation et/ou une représentation des organismes nationaux de loisir auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune quant à ses responsabilités stratégiques en matière forestière. Ces organismes sont les mieux placés pour aviser et seconder le ministère dans l'élaboration des normes et critères de développement d'infrastructures collectives de loisir dans la forêt.

4. Actuellement, au sein de l'État québécois, aucune entité gouvernementale ne détient l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour assumer un « leadership » politique en loisir et tourisme de plein air. Nous constatons plutôt que plusieurs entités assument

Adopter d'autres mécanismes de concertation et de coordination du développement du loisir en milieu forestier

Se doter d'une vision interministérielle commune du développement des loisirs en milieu forestier et participer au mécanisme de concertation sur les sentiers et lieux de pratique sous la responsabilité du MELS

¹¹ Thibault, André, présentation à l'Observatoire québécois du loisir, février 2008.

différentes responsabilités qui ont des impacts majeurs sur le loisir, son accessibilité et son développement. Faute d'un regroupement des pouvoirs et des compétences au sein d'une seule instance gouvernementale, nous recommandons au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de participer activement à une concertation interministérielle afin de mettre en place une stratégie concertée quant au développement durable d'activités de loisir en plein air et à la préservation des infrastructures collectives de loisir. Éventuellement, il serait essentiel que l'État québécois confirme à une instance gouvernementale l'habileté à identifier les orientations, à maintenir les canaux de communication, à animer la concertation des intervenants, à établir une planification intégrée et à faciliter la coopération entre les ministères.

Comme l'ambitionne le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Claude Bécharde :

« Nous devons redéfinir les rôles et les responsabilités de chacun pour assurer une gestion durable de la forêt. Nous devons créer de nouveaux lieux de partage pour que les différents usagers de la forêt ne soient plus en conflit, mais associés dans une vision commune de son aménagement. »

(Gouv. du Québec, Livre vert, La forêt, pour construire le Québec de demain, p. 5)

D. Vers de multiples usages compatibles

Le régime forestier actuel nuit à la pratique du loisir en plein air, à la qualité du paysage et au plein développement du loisir. D'un autre côté, les forestières disent que les activités en plein air limitent l'expansion de leurs activités et créent « ...d'importantes pressions sur les disponibilités de matière ligneuse »¹². La solution est-elle dans le développement d'une seule activité. Non... évidemment. Tous conviendront qu'un développement basé sur une monoactivité (ou mono-industrie), que ce soit l'industrie forestière ou l'activité récréotouristique, fragilise une économie et crée des pressions sur l'environnement par la surexploitation. Par ailleurs, la monoactivité est vue comme contraire à un développement durable.

Assurer une meilleure efficacité des mécanismes d'harmonisation des usages

Pourtant, le Livre vert, par ses orientations, n'encourage pas réellement un multi-usages du territoire forestier. Effectivement, le ministère rend disponible à l'exploitation forestière 92 % du territoire forestier, dont 30 % est réservé à la sylviculture intensive, à savoir 125 000 km² du territoire exploité en monoculture. Pour des raisons écologiques, sociales et économiques, le milieu du loisir s'interroge très sérieusement sur la mise en place de ces zones intensives et ce, malgré sa sensibilité aux besoins de l'industrie forestière. Du point de vue écologique, nous laisserons à nos collègues de l'environnement le soin d'exposer les risques associés à ce choix, mais nous sommes d'avis qu'il y a matière à s'inquiéter et à pousser plus loin l'étude de ces risques. Du point de vue social, c'est l'accessibilité à la forêt et aux sites de plein air qui est ici mise

Privilégier un aménagement écosystémique sur les 92 % du territoire forestier disponible à l'exploitation forestière

¹² Gouv. du Québec, Livre vert, La forêt, pour construire le Québec de demain, p. 22

en danger. Effectivement, il est clair que ces zones intensives se trouveront à proximité des lieux de transformation, lesquelles sont près des municipalités et des villes, c'est-à-dire des lieux de résidence des adeptes de loisir. Pourquoi une telle certitude? Car il est écrit dans le Livre vert qu'un des défis majeurs est de rendre compétitif le prix du bois récolté et que cette compétitivité est fonction notamment d'une réduction des coûts d'approvisionnement. Dans ces coûts d'approvisionnement sont inclus les coûts de transport. D'ailleurs, des propos en ce sens commencent à circuler. L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue écrit dans un communiqué que « *l'AFAT croit que le prochain régime forestier doit être plus précis : « C'est bien de vouloir réserver 30 % du territoire à l'aménagement forestier intensif, mais il faudrait inclure une notion de proximité des lieux de transformation. On ne fait pas son jardin à des centaines de kilomètres de chez soi.* »¹³ Finalement, du point de vue économique et dans un contexte de mondialisation des marchés, le ministère a-t-il pensé qu'une gestion intensive de la forêt pourrait réduire le nombre d'acheteurs de bois québécois et entraîner des pertes d'emplois? Effectivement, il est très improbable que ces zones intensives puissent obtenir une certification, notamment la certification FSC (*Forest Stewardship Council*). Le FSC est un écolabel qui assure que la production d'un produit a respecté une gestion durable de la forêt.¹⁴ Dans un contexte mondial, on constate que, de plus en plus, les acheteurs et les distributeurs de bois achètent du bois certifié. Ils tourneront donc le dos au bois québécois.

Le milieu du loisir propose plutôt au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de prévoir un aménagement écosystémique sur l'ensemble de ces 92 % du territoire forestier. Seul un tel aménagement est compatible avec un développement durable et intégré, lequel rend disponible à la certification.

À cet effet, nous demandons au ministère :

- des règles claires qui préconisent une gestion intégrée et qui tiennent compte de l'aménagement écosystémique;
- que l'inventaire des sites de pratique soit complété, validé et que des ressources soient dégagées par le ministère afin de soutenir les organismes potentiellement impliqués dans ce processus de même que sa mise à jour continue;
- que le réseau des aires protégées soit augmenté à 12 % du territoire québécois et qu'il jouisse d'une protection réelle en prévoyant des changements en ce sens dans le RNI (Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État);
- que des aires protégées soient prévues dans le Québec méridional afin de favoriser l'accessibilité à une nature de qualité à la population québécoise.

**Augmenter le réseau
des aires protégées à
12 % du territoire
forestier et assurer une
réelle protection**

¹³ AFAT, Position de l'AFAT sur le Livre vert, <http://www.la-vie-rurale.ca/contenu/17460> (consulté en mars 2008)

¹⁴ Le FSC a été créée en 1993, dans la dynamique du second *Sommet de la Terre* de Rio (juin 1992) par des propriétaires forestiers, des entreprises de la filière bois, des groupes à vocation sociale et des associations (ONG) de protection de l'environnement. Le premier but du FSC est d'encourager de manière constructive les initiatives de gestion forestière socialement, écologiquement et économiquement responsable, en les rendant visibles et crédibles par un label apposé sur les produits issus de forêts certifiées. Source : Wikipédia, http://fr.wikipedia.org/wiki/Forest_Stewardship_Council

E. L'Éducation relative au milieu forestier... la grande oubliée

C'est par l'éducation qu'il est possible d'apprendre aux gens de devenir des participants dans leur société. Dans le cas de l'éducation au milieu forestier, elle permet de faire apprécier le rôle de la forêt auprès des populations, de favoriser la participation des citoyens aux consultations et à la concertation, d'assurer un relèvement de la main-d'œuvre... Nous croyons qu'en matière de développement durable, le premier moyen d'influencer le citoyen au respect de l'environnement est l'éducation. À cet égard, les fédérations de loisir ont enseigné la bonne technique à des dizaines de milliers d'adeptes. Elles ont aussi formé ces pratiquants à laisser le moins de traces possibles dans l'environnement et ce, bien avant que ne soit commercialisée l'étiquette *Leave No Trace* par nos voisins du Sud.

Nous sommes donc surpris que dans le Livre vert, la question de l'éducation soit totalement éclipsée. Pourtant, selon le rapport Coulombe, un grand nombre d'intervenants avait souligné, lors des consultations publiques, l'importance de l'éducation, de la sensibilisation et de la diffusion de l'information auprès des populations. Et parallèlement, ces gens avaient déploré le désengagement gouvernemental envers l'éducation relative au milieu forestier. Nous constatons, à travers le régime forestier proposé, que ce désengagement persiste.

Prévoir un objectif d'éducation relativement au milieu forestier

Nous recommandons au ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'ajouter une orientation en matière d'éducation au milieu forestier afin de favoriser, chez les Québécois, une **culture forestière** (plutôt qu'une culture du bois). Cette orientation doit pouvoir soutenir les initiatives en matière d'éducation populaire relativement au milieu forestier, de vitaliser les organismes à vocation d'éducation au milieu forestier et à l'environnement et d'encourager l'implantation d'écoles à vocation environnementale. Comme les organismes nationaux de loisir ont été reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour leur expertise en formation et perfectionnement, nous souhaitons que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en fasse de même et supporte le milieu associatif dans ce rôle.

Supporter le rôle éducatif et de sensibilisation auprès de la population du milieu associatif du loisir

2.2 En réponse aux questions du débat

QUESTION 2

Partagez-vous les constats énoncés quant à la nature des enjeux associés à la gestion forestière, à la relance de l'industrie et à l'avenir du secteur forestier?

Le Conseil québécois du loisir partage les enjeux énumérés dans le Livre vert, particulièrement celui de la gestion intégrée. Mais sur la question de la main-d'œuvre, l'enjeu devrait tenir compte de l'ensemble des travailleurs en milieu forestier, incluant ceux du loisir en plein air (oeuvrant dans les activités de pratique libre et dans les activités encadrées). Et insistons sur le

Encourager et faciliter la pratique de loisirs en plein air pour susciter une confiance chez les Québécois

fait que ces emplois sont conditionnels à une forêt en santé.

La confiance des Québécois à l'égard de la gestion et de l'avenir de la forêt a aussi été identifiée comme un enjeu par le ministère. En l'occurrence, celui-ci devrait favoriser davantage l'accès à la forêt des Québécois pour qu'ils puissent être témoins de la qualité réelle de la ressource. La pratique du loisir en plein air est une bonne façon d'encourager cet accès. Ainsi, les organismes de loisir doivent être vus comme des agents multiplicateurs pour influencer la perception des Québécois sur la qualité du traitement et de la gestion de la forêt.

Quant aux autres enjeux présentés dans le Livre vert, ils nous apparaissent cohérents à ce que vit l'industrie du bois. Par contre, dans une perspective d'un développement durable et intégré de la forêt, nous proposons au ministère de considérer également les enjeux suivants, lesquels sont en lien avec le loisir en plein air :

Considérer l'ensemble des enjeux entourant le territoire forestier et non seulement ceux touchant l'industrie forestière

Le mythe des grands espaces : les images des magazines de plein air et des publicités touristiques font croire à un territoire grandiose ou spectaculaire d'une nature sauvage immense presque sans fin. Mais ce mythe en appelle un autre, celui d'un accès partout sans restriction et d'une ressource illimitée. C'est d'ailleurs l'idée que s'en font les Québécois et les touristes. Et selon ce mythe, ce n'est pas grave de surexploiter ou d'abîmer un endroit : il y a de la place et les ressources sont inépuisables. Si chacun tient ce raisonnement à plusieurs endroits, c'est la catastrophe appréhendée. C'est pourquoi nous sommes partisans du principe de précaution que nous ne définissons non pas comme l'arrêt de toute action avant de savoir, mais comme la planification des gestes qui devraient éviter d'atteindre un point de non retour.

La pérennisation de l'accès au territoire de la population québécoise, soit des sentiers et des sites de plein air qui permettent la pratique d'activités : le « terrain de jeu » réel au Québec se rétrécit. Les sites accessibles spatialement et économiquement sont surchargés et il devient de plus en plus difficile d'accéder et de profiter de territoires naturels. À cet effet, nous aimerions proposer au ministère que la majorité des aires protégées soit créée prioritairement dans le Québec méridional. Également, le ministère devrait voir à réduire les obstacles et la lourdeur administratives qui pèsent sur l'accès au territoire.

Favoriser et consolider l'accès au territoire public et privé à des fins récréatives

La nécessité d'un meilleur financement du milieu du loisir : le milieu du loisir en est un caractérisé par l'importance du bénévolat, un sous-financement, des emplois peu rémunérateurs dont la plupart sont saisonniers... Pour assurer un développement durable et intégré du milieu forestier, il faut que le monde du loisir puisse aussi envisager un développement stratégique et pérenne de ses activités et ses infrastructures de loisir et, qu'à son tour, il puisse intéresser, recruter et retenir une main-d'œuvre qualifiée. Cela n'est possible que par un meilleur financement.

QUESTION 3

Partagez-vous la vision proposée et les objectifs d'une gestion renouvelée de la forêt québécoise?

*À notre avis, la reconnaissance de la forêt comme un **bien commun** est un oubli fondamental dans la vision du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. À cet effet, nous référons le lecteur au point 2.1.B à la page 8 du présent document.*

QUESTION 4

Croyez-vous que les orientations envisagées permettraient d'assurer la pérennité des forêts, l'avenir du secteur forestier et celui des régions?

Globalement, nous ne pouvons répondre à cette question. Par contre, nous pouvons affirmer qu'en mettant l'emphase sur le développement de l'industrie forestière, c'est d'empêcher les régions de développer pleinement leurs potentiels forestiers, c'est-à-dire celui qui tablerait sur un multi-usages de la forêt, et ainsi de bénéficier de retombées économiques, sociales et environnementales variées et appréciables. Seulement au plan du loisir :

« Imaginez si... On augmentait de 10 % le nombre de visiteurs associés à chaque activité récréative liée à la faune [incluant la pêche sportive, la chasse sportive et les activités fauniques sans prélèvement] dans les différentes régions; le Québec bénéficierait alors de retombées économiques potentielles additionnelles de 38 M\$. »

(Gouv. du Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « Le tourisme lié à la faune : une contribution significative à l'économie régionale », site Internet : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/tourisme.jsp> [consulté en mars 2008])

Tenir compte du potentiel économique, social et environnemental du loisir en plein air

QUESTION 5

Approuvez-vous l'idée de vouer certains territoires à un aménagement écosystémique et d'autres à une sylviculture intensive? Quels acteurs seraient les mieux placés pour déterminer la localisation de ces territoires?

Lors du Sommet sur l'avenir du secteur forestier tenu en novembre 2007 et où étaient présents les représentants des associations nationales de loisir et de la faune, tous ont convenu de l'importance de compléter la mise en place du réseau d'aires protégées et d'adopter une gestion écosystémique et intégrée du secteur forestier. Alors, la proposition du ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'y inclure également une zone de sylviculture intensive va à l'encontre de la vision du milieu du loisir du développement du territoire forestier. Le zonage devrait privilégier seulement 2 types d'aire : l'une protégée et l'autre basée sur une gestion écosystémique. Les recherches tendent à démontrer qu'il est possible d'avoir un rendement de matière ligneuse accru avec une gestion écosystémique du territoire. Tandis que la mise en place de zones de sylviculture intensive pourrait avoir l'effet pervers de diminuer l'intérêt des acheteurs mondiaux face au bois québécois, lequel ne pourrait pas jouir d'une certification comme le FSC. Pour connaître davantage notre position sur la question, nous référons le lecteur au point 2.1.D à la page 12.

Quant aux choix des acteurs, le Conseil québécois du loisir n'est pas en mesure de tous les nommer. Par contre, il demande que les organismes et fédérations de loisir ne soient pas oubliés.

QUESTION 7

Il est proposé de mettre sur pied un *fonds d'investissements sylvicoles* pour assurer une stabilité dans le financement des travaux de sylviculture intensive. Êtes-vous d'accord avec cette orientation? Si oui, quelles pourraient en être les sources de financement? Le secteur privé pourrait-il être mis à contribution? Si oui, comment?

Le Conseil québécois du loisir laisse le soin à l'industrie forestière d'analyser et de juger de la nécessité de ce mécanisme. Par contre, nous sommes d'avis que seuls ceux qui prélèvent la matière ligneuse doivent souscrire à ce fonds.

QUESTION 8

Il est envisagé de confier la responsabilité de l'aménagement forestier (planification, réalisation et suivis) à des instances régionales. Êtes-vous favorable à un nouveau partage des responsabilités (avantages et inconvénients) avec les régions? Si oui, quelle forme de gouvernance devrait régir ces instances et qui devrait en faire partie?

La forêt reconnue comme « bien commun » concerne l'ensemble de la population québécoise. Par ailleurs, dans une optique de développement durable, l'ensemble des parties prenantes, même si elles ont des intérêts divergents, doit faire partie du processus décisionnel. Notre crainte avec la régionalisation est que le milieu du loisir soit éclipsé des tables de concertation et de décision, et que les organismes fédérés de loisir, qui agissent au plan national, ne puissent se faire entendre et surtout partager leur expertise. Le ministère doit donc prévoir des mécanismes pour assurer une participation accrue de l'ensemble des acteurs du loisir (de l'adepte aux fédérations). Pour connaître davantage notre position à cet égard et surtout nos recommandations, le lecteur est invité à lire le point 2.1.C à la page 10.

QUESTION 9

Selon vous, quels mécanismes devraient être mis en œuvre afin de susciter l'excellence et d'encourager la performance des organismes régionaux chargés de la mise en valeur des forêts, tant sur le plan forestier et économique que budgétaire?

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune doit prévoir des mécanismes de reddition de compte afin de s'assurer que les régions tiennent compte des orientations, des normes et des critères généraux établis par le ministère. Parmi ces critères, certains devraient concerner :

- *L'animation territoriale autour de la forêt*
- *La gestion et l'aménagement écosystémique*
- *Le multi-usages du territoire*
- *La préservation d'emplois de qualité*
- *Les actions éducatives relatives à la forêt*

QUESTION 10

Avez-vous des suggestions quant aux arrimages à établir entre les instances régionales, à qui serait confiée la mise en valeur des forêts publiques, et les divers détenteurs de droits sur le territoire?

L'arrimage suggère de disposer de guides de négociation et de mécanismes de conciliation. Nous recommandons donc au ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'établir des barèmes nationaux qui guideront les négociations dans un contexte de conciliation d'intérêts entre les divers détenteurs de droits sur le territoire.

QUESTION 11

Il est suggéré qu'il devienne obligatoire pour les entreprises qui réalisent les travaux d'aménagement forestier en forêt publique d'obtenir une certification. Selon vous, quelles devraient être les modalités d'obtention de cette certification?

Nous croyons que les modalités de certification doivent être mises en place par d'autres acteurs que l'industrie forestière. Également, la certification de l'entreprise devrait être basée sur ses travaux et non sur l'entreprise elle-même.

QUESTION 17

Avez-vous d'autres idées sur la réforme du régime forestier?

Le Conseil québécois du loisir souhaite que cette réforme, telle qu'elle est proposée dans le Livre vert, soit de courte durée. En fait, elle doit être vue comme un remède transitoire à la crise que vit actuellement l'industrie forestière, soit le temps d'élaborer une réforme qui soit beaucoup plus englobante et qui mènera vraiment à un développement intégré du territoire forestier. En fait, nous souhaitons que se concrétise réellement le vœu du premier ministre, monsieur Jean Charest, dans son message d'introduction.

**Entrevoir à court terme
l'élaboration d'une
politique de la forêt qui
soit beaucoup plus
englobante et intégrée**

« Maintenant, nous devons ensemble définir un nouveau modèle de gestion de la forêt qui nous permettra de surmonter les défis actuels et d'assurer un développement prospère, durable et harmonieux de notre forêt, au bénéfice de tous ses utilisateurs et des générations futures. »

(Gouv. du Québec, Livre vert, La forêt, pour construire le Québec de demain, p. 3)

2.3 Tableau des recommandations

Afin d’assurer un développement harmonieux, intégré et durable du territoire forestier, voici les recommandations du Conseil québécois du loisir, lesquelles ont été regroupées selon qu’elles concernent l’ensemble du document, les enjeux, les objectifs ou les orientations énoncés dans le Livre vert.

| | Recommandations |
|------------------------------|---|
| Sur l’ensemble du Livre vert | Entrevoir à court terme l’élaboration d’une politique de la forêt qui soit beaucoup plus englobante et intégrée |
| | Éviter la banalisation et l’industrialisation de la forêt |
| | Favoriser une approche de « développement » du milieu forestier |
| Au plan des enjeux | Reconnaître le loisir de plein air comme un enjeu de développement des communautés |
| | Encourager et faciliter la pratique de loisirs en plein air pour susciter une confiance chez les Québécois |
| | Considérer l’ensemble des enjeux entourant le territoire forestier et non seulement ceux touchant l’industrie forestière |
| | Favoriser et consolider l’accès au territoire public et privé à des fins récréatives |
| Au plan des objectifs | Reconnaître que la forêt est un bien qui appartient à la collectivité québécoise et soutenir cette vision auprès des Québécois |
| | Favoriser une approche de développement du milieu forestier plutôt qu’une approche d’aménagement |
| | Prévoir un objectif d’éducation relativement au milieu forestier |
| | Tenir compte du potentiel économique, social et environnemental du loisir en plein air |
| Au plan des orientations | Assurer des mesures de protection de l’environnement et des paysages |
| | Faire de la protection et la mise en valeur des paysages un objet de concertation |
| | Privilégier un État porteur d’une vision collective de la forêt et du territoire public avec des balises claires et des mécanismes de contrôle, notamment pour la préservation des lieux et infrastructures de loisir |
| | Insister sur la mobilisation et la présence d’une multitude d’acteurs dans la gouvernance locale de la forêt |
| | Adopter d’autres mécanismes de concertation et de coordination pour le développement du loisir en milieu forestier |

| | |
|--|---|
| | Se doter d'une vision interministérielle commune (gouvernementale) du développement des loisirs en milieu forestier et participer au mécanisme de concertation sur les sentiers et lieux de pratique sous la responsabilité du MELS |
| | Assurer une meilleure efficacité des mécanismes d'harmonisation des usages |
| | Privilégier un aménagement écosystémique sur les 92 % du territoire forestier disponible à l'exploitation forestière |
| | Augmenter le réseau des aires protégées à 12 % du territoire forestier et assurer une réelle protection |
| | Supporter le rôle éducatif et de sensibilisation auprès des populations du milieu associatif du loisir |

RÉFÉRENCES

- AFAT, Position de l'AFAT sur le Livre vert, <http://www.la-vie-rurale.ca/contenu/17460> (consulté en mars 2008)
- Chevrier, François G., Le tourisme et l'observation de la faune, site Internet Veille en tourisme : <http://veilletourisme.ca/2006/12/03/le-tourisme-et-lobserver-de-la-faune/>, (consulté en mars 2008)
- Conseil québécois du loisir, 2008, Le loisir de plein air au Québec : Portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratiques, Résumé
- Conseil québécois du loisir, 2008, Portrait – Résumé exécutif, document interne
- Conseil québécois du loisir, 2007, Stratégie gouvernementale de développement durable, Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur la Stratégie gouvernementale de développement durable
- Conseil québécois du loisir, 2005, Plan de développement durable, Mémoire présenté par le secteur plein air du Conseil québécois du loisir dans le cadre de la consultation sur le Plan de développement durable du Québec
- Conseil québécois du loisir, 2002, Le loisir d'agir ensemble dans l'utilisation du milieu forestier, Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur le régime forestier québécois
- Fédération québécoise de camping et de caravanning, site Internet <http://www.fqcc.ca/camping-en-chiffre.php> (consulté en mars 2008)
- Fédération québécoise de la marche, document interne et Répertoire des lieux de marche au Québec, 4^e édition (2002) et 6^e édition (2007)
- Fédération québécoise du canot et du kayak, document interne et Guides des parcours canotables au Québec, éditions de 1982 et de 2000
- Québec à cheval, document interne
- Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008, Livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain »
- Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « La faune et la nature en chiffres », <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/nature-chiffres.jsp> (consulté en mars 2008)
- Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « Le tourisme lié à la faune : une contribution significative à l'économie régionale », <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/tourisme.jsp>, (consulté en mars 2008)
- Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs, 2002, L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/index.htm> (consulté en mars 2008)
- Kneeshaw et Gautier, 2006, « Accessibilité forestière accrue. Panacée ou boîte de Pandore? », in *Téoros*, vol. 25, no. 3, p. 37
- Rapport Coulombe, 2004, Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/Sites/18343262/rapportfinal.htm (consulté en mars 2008)
- Thibault, André, présentation de l'Observatoire québécois du loisir, février 2008.